



Seine Maritime

Comité Technique Local du 13 novembre 2018

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Vous nous convoquez en Comité Technique Local afin d'aborder plusieurs sujets dont le seul point soumis au vote est l'approbation du procès-verbal du 20 septembre 2018.

Le reste des points abordés concerne pour l'essentiel des fusions de collectivités territoriales, dont les décisions relèvent exclusivement des ordonnateurs.

Évidemment, les services de la DRFIP seront impactés par des transferts de charges entre trésoreries.

Nous déplorons, qu'inlassablement, vous estimiez qu'elles soient marginales et donc sans les créations d'emplois correspondantes !

Autre point abordé : l'affichage des indicateurs de qualité dans les Services Impôts des Particuliers où la Direction veut vendre aux usagers une « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics » !

Il est évident que les indicateurs choisis sont habilement orientés, et vous ne pourrez y trouver que du « satisfecit ».

Mais les élus de l'intersyndicale 76 ne sont pas dupes ; ces indicateurs sont tous tournés vers une valorisation de services « distanciés » pour l'utilisateur (internet, mail , accueil téléphonique....).

Cela n'est ni plus ni moins que la légitimation de ce que vient d'annoncer le gouvernement : supprimer purement et simplement tout accueil physique du service public !

L'ultime indicateur déployé en 2020 est celui du « taux d'utilisateurs satisfaits à la suite d'un échange avec un conseiller téléphonique (dans les centres de contact) »

Cela laisse présager une externalisation de cette mission ... marquant ainsi sa privatisation....

Enfin dernier point abordé : la prévention de la radicalisation n'est abordée que sous l'angle de la « vigilance attentat ». Or l'objet du Plan national de prévention de la radicalisation sorti en février 2018 est, entre autres, de faire adopter des comportements permettant de :

- « -prémunir les esprits face à la radicalisation
- compléter le maillage détection/prévention
- professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques ».

C'est donc différent de ce qui nous est présenté dans les documents, visant seulement les comportements à tenir lorsque le risque est réalisé.

Pour les élus de l'intersyndicale 76, même si la vigilance est de rigueur, la diffusion de ce genre de note ne représente que le dédouanement de l'Administration, et de votre responsabilité pénale en rejetant là-aussi la responsabilité sur les agents.

Les agents de la DGFIP ne sont pas des personnels du ministère de l'Intérieur, ces derniers étant les plus à même d'assurer une vraie sécurité des personnes et des biens !!

Ce CTL est bien creux : il ne parle en rien de la vie de notre réseau : du (dys)fonctionnement des services, des difficultés de ceux-ci à exercer leur mission, de la souffrance des agents, de la pénurie de personnels....

Aussi vous ne serez pas surprise que les élus de l'intersyndicale 76 boycottent cette instance.

Face à un faux dialogue social, nous répondrons par un vrai mutisme.

Vous souhaitiez notre présence pour nous informer, vous aurez notre silence pour toute réponse.